

DEC182147DR08

Décision portant nomination de M. Lionel GUERIT aux fonctions d'Assistant de Prévention au sein de l'UMS2927 intitulée « Unité de Service d'Action et d'Entraide Sociale » - USAES.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n°CON050001DRH du 18 mai 2015 portant création de l'unité mixte de service n°2927 intitulée « Unité de Service d'Action et d'Entraide Sociale » - USAES, notamment son article 6, renouvelée par avenants le 18 mai 2018 ;

Vu la décision n°DEC181666DRH du 8 juin 2018 portant nomination de M. Christophe HERRMANN aux fonctions de Directeur de l'unité mixte de service n°2927 intitulée « Unité de Service d'Action et d'Entraide Sociale » - USAES, à compter du 18 mai 2018;

Vu l'avis du conseil de l'unité du 20 avril 2010 ;

Considérant que M. Lionel GUERIT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS, du 05 avril au 27 avril 2010 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Lionel GUERIT, Ingénieur d'Etudes, est nommé aux fonctions d'Assistant de Prévention au sein de l'UMS2927 intitulée « Unité de Service d'Action et d'Entraide Sociale » - USAES, à compter du 18 mai 2018.

M. Lionel GUERIT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'Assistant de Prévention, M. Lionel GUERIT, est placé sous l'autorité du Directeur d'Unité.



Délégation Centre Limousin
Poitou-Charentes

www.cnrs.fr

3e avenue de la Recherche Scientifique
CS 10065
45071 Orléans Cedex 2

T 02 38 25 52 00
F 02 38 69 70 31

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Clémont....., le 08/08/18

Le Directeur d'Unité
Christophe HERRMANN



Le Directeur de l'UMS 2927
Christophe HERRMANN

Visa de la Déléguée Régionale par intérim
Mme Marion BLIN



La Déléguée Régionale par intérim
Marion BLIN